

Le petit guide De Montarville

Notre fonctionnement de A à Z

ABSENCE¹ : Lorsque votre enfant doit s'absenter, vous devez aviser directement le secrétariat au 450-653-2411, poste 4216 ainsi que le service de garde au poste 6, soit par message téléphonique sur la boîte vocale en nous donnant le motif de son absence ou par une note dans l'agenda de l'enfant. Vous pouvez également le faire par courriel : demontarville@csp.qc.ca et garde.demontarville@csp.qc.ca.

AGENDA : L'agenda est un outil de communication important. Nous vous demandons de le consulter tous les jours. N'hésitez pas à y écrire les informations susceptibles d'aider l'enseignant(e).

ALLERGIES : Si votre enfant souffre d'allergies, il est très important de nous en informer. Notre infirmière nous fournira des protocoles à appliquer en cas de besoin.

ARGENT DE POCHE : Nous demandons aux élèves de ne pas apporter d'argent de poche à l'école. Cela évitera les pertes, vols, échanges et achats de biens appartenant à d'autres élèves ou à des commerces avoisinants.

BIBLIOTHÈQUE : Nous offrons une période de bibliothèque à nos élèves grâce à la collaboration précieuse de parents bénévoles. Les élèves sont responsables des livres empruntés. En cas de bris ou de perte de livre, l'école se réserve le droit de réclamer le remboursement aux parents.

BRIS DE MATÉRIEL : En cas de bris ou de perte de tout matériel scolaire, l'école se réserve le droit de réclamer le remplacement ou le remboursement aux parents.

CAFÉTÉRIA : Nous offrons un service de traiteur pour les élèves qui dînent à l'école. Les modalités d'utilisation vous seront acheminées en début d'année scolaire.

CODE DE VIE : Le code de vie est un outil de communication permettant aux parents de savoir si leur enfant respecte bien les règles de l'école.

COMMUNIQUÉ AUX PARENTS : Nous publions un Info-Parents à chaque début de mois. C'est un moyen de communiquer avec vous sur diverses facettes de la vie de l'école de votre enfant.

COUR D'ÉCOLE : Pour des raisons de sécurité, les parents doivent rester à l'extérieur de la cour lorsqu'ils viennent chercher ou reconduire leur enfant.

DÉBARCADÈRE : Nous demandons aux parents qui conduisent les enfants à l'école d'utiliser uniquement la zone située sur la rue Seigneurial pour déposer et récupérer les enfants.

DÉPART HÂTIF : Les départs avant la fin des classes sont évidemment à éviter. Si votre enfant doit exceptionnellement quitter plus tôt, le parent en avise l'enseignant par écrit et se présente au secrétariat à l'heure prévue pour faire appeler l'enfant.

¹ Merci de consulter également «Vacances familiales»



FACTEUR : Le cadet de votre famille est choisi pour agir comme facteur. Un petit coup d'œil dans le sac d'école vous assurera une bonne réception du courrier. Par contre, la majeure partie des communications vous sera envoyée par courriel.

FERMETURE DE L'ÉCOLE : Si vous avez un doute en vous levant (un matin de tempête par exemple) relativement au fait que l'école soit ouverte ou fermée, consultez le site internet de la Commission scolaire des Patriotes : www.csp.qc.ca ou les médias (radio, télévision).

HORAIRE : En avant-midi, les cours se déroulent de 8h20 à 11h20 pour le préscolaire et 8h25 à 11h50 pour le primaire. En après-midi, pour les élèves du préscolaire, l'horaire est de 12h45 à 14h27 et pour les élèves du primaire de 13h20 à 15h45. Afin de limiter les impacts sur le déroulement des activités pédagogiques, il est souhaitable que les rendez-vous (médecin, dentiste, etc.) soient planifiés après les heures de classe.

IDENTIFICATION : Nous vous recommandons fortement d'identifier tous les effets personnels, vêtements, boîte à lunch, sac à dos et effets scolaires de votre enfant. Nous avons des bacs pour les objets perdus et ceux qui sont identifiés n'y restent pas longtemps.

INTIMIDATION : L'école s'est dotée d'un protocole pour contrer l'intimidation. Toute parole ou geste d'intimidation est noté à un registre. Les parents sont fortement encouragés à informer l'école si leur enfant vit de l'intimidation.

JEUX PERSONNELS : Il est interdit d'apporter du matériel électronique et des jeux à connotation violente à l'école.

MALADIE ET MÉDICAMENTS : L'école ne peut garder ni recevoir un enfant malade. Si c'est le cas, le parent est alors avisé et celui-ci doit venir chercher l'enfant. Si votre enfant a des problèmes de santé, vous devez l'indiquer sur la fiche santé au début de l'année scolaire. Celle-ci est remise à l'infirmière de l'école pour assurer un suivi auprès du personnel concerné.

OPP : Nous avons à l'école un organisme participatif de parents (OPP). Ces derniers contribuent à la vie scolaire en organisant des activités ou en apportant leur soutien à l'équipe-école. Bienvenue aux parents qui désirent se joindre à eux.

OUBLI DE MATÉRIEL : L'élève doit prévoir tout son matériel nécessaire avant de quitter la classe. En effet, il n'est pas permis de retourner en classe après les heures de cours (fin de journée). De plus, afin d'interrompre le moins possible l'enseignement, les élèves ne sont plus appelés en classe pour les différents oublis. Qu'ils s'agissent de cahiers, vêtements, boîtes à lunch, etc. Les élèves devront venir les chercher au moment opportun (récréation ou heure du midi) à l'entrée de l'école. Des tablettes ont été prévues à cet effet à l'extérieur du secrétariat. Veuillez prendre soin d'identifier clairement les effets personnels au nom de l'enfant.

PERMISSION DE SORTIR : Si, pour une raison ou une autre, vous autorisez votre enfant à se rendre au domicile d'un autre élève (enfant qui prend l'autobus), nous devons recevoir **votre autorisation écrite** ainsi que celle du parent de l'élève qui reçoit. Il est interdit à un élève non transporté de monter à bord de l'autobus scolaire pour se rendre chez un ami. **Nous devons également recevoir une autorisation écrite si vous voulez que votre enfant quitte l'école sans un adulte durant les heures de classe.**



RETARD : Si votre enfant est en retard, il doit se présenter au secrétariat afin de signaler son arrivée et récupérer sa carte d'absence. En cas de retard trop fréquent, l'enseignant (e) ou la directrice communiquera avec vous afin de trouver des moyens pour améliorer la situation. Des retards trop fréquents peuvent avoir une incidence sur la réussite scolaire de votre enfant.

SÉCURITÉ ET VISITEURS: L'entrée de l'école est sécurisée. Vous devez sonner afin qu'on vous ouvre la porte et vous présenter au secrétariat pour vous identifier.

SERVICE DE GARDE : Notre service de garde est ouvert tous les jours de l'année scolaire de 7h00 à 18h00. La responsable peut répondre à toutes vos questions sur ce service 450-653-2411 (poste 6).

SITE WEB : <http://demontarville.csp.qc.ca/>

SURVEILLANCE : La surveillance sur la cour débute dix minutes avant l'entrée des élèves, soit à 8h10 le matin et à 13h10 l'après-midi. L'élève non inscrit au service de garde ne doit pas arriver dans la cour avant le début de la surveillance.

URGENCE – AMBULANCE : En cas d'urgence, le personnel de l'école prendra les mesures nécessaires pour voir à donner les premiers soins à l'élève. Si l'état de santé de l'élève nécessite un transport en ambulance, celui-ci sera aux frais des parents.

VACANCES FAMILIALES : Tenant compte des exigences de la loi sur l'Instruction publique, ces absences peuvent nuire aux études des élèves et sont contraires aux politiques de l'école. Les parents sont tenus de prendre les moyens requis pour que leur enfant participe aux activités de l'école selon le calendrier scolaire et l'horaire établi.

Si malgré ces principes, les parents décident de faire manquer des jours de classe à leur enfant, les exigences qui suivent devront s'appliquer.

Exigences :

- L'élève qui s'absente pendant l'année scolaire doit en avoir averti son directeur et son enseignant par une note rédigée et signée par les parents.
- Les parents ne doivent pas s'attendre à obtenir des enseignants de leur enfant des cours de récupération portant sur le contenu de la matière vue pendant son absence. De plus, les enseignants ne sont pas tenus de fournir des travaux scolaires en raison de cette absence.

VÊTEMENTS ET SOULIERS : Les élèves doivent porter des vêtements propres, convenables à l'école et adaptés aux saisons; des vêtements sur lesquels il n'y a aucun message violent. En saison chaude, les camisoles à larges bretelles sont permises. Il est également suggéré d'identifier tous les vêtements de votre enfant. En tout temps, l'élève doit porter des souliers ou sandales qui lui permettent de courir aux récréations.

VISITEURS : Comme pour tous les visiteurs, nous demandons aux parents qui viennent à l'école de se présenter et de s'identifier au secrétariat ; ceci pour des raisons évidentes de sécurité. Tout visiteur doit se procurer une cocarde au secrétariat et la remettre à la sortie de l'école.